



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20180606-CONS-AG-18-062
-DE
Date de réception préfecture : 13/06/2018

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Conseil du 6 juin 2018

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

Objet : Engagement d'une réflexion sur la réalisation d'un DAAC

L'an Deux Mille dix-huit, le 6 juin à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de Bastia en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du

ETAIENT PRESENTS :

Guy ARMANET, Serena BATTESTINI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Marie-Dominique CARRIER, Mattea LACAVE, Jean-Joseph MASSONI, Julien MORGANTI, Lucien NATALI, Philippe PERETTI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Henri POYET, Louis POZZO DI BORGIO, François-Xavier RIOLACCI, Michel ROSSI, Pierre SAVELLI, François TATTI, Marie-Hélène VALENTINI, Jean-Noël VALERY, Françoise VESPERINI.

ONT DONNE POUVOIR :

M. Jean BIAGGINI	à	Mme Marie-Christine BERTOLUCCI
Mme Valérie BIANCHI	à	M. Guy ARMANET
Mme Angèle BRUNINI	à	Mme Mattea LACAVE
M. Pierre-Noel LUIGGI	à	Mme Ivana POLISINI
M. Jean-Louis MILANI	à	M. Jean-Jacques MASSONI
M. Jean-Jacques PADOVANI	à	Mme Marie-Hélène VALENTINI
M. Gilles SIMEONI	à	M. Pierre SAVELLI
Mme Céline SIMONI-PIACENTINI	à	Mme Marie-Dominique GIAMARCHI
M. Pierre-Michel SIMONPIETRI	à	M. Louis POZZO DI BORGIO

QUORUM : 21

ABSENTS : Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Emmanuelle DE GENTILI, Marie-Paule HOUEMER, Thérèse LORENZI, Pierre-Noël LUIGGI, Catherine MEZZANA, Emma MUSSIER, Etienne PERFETTI, Dominique ROSSI, Jean-Michel SAVELLI, Jean ZUCCARELLI.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Mme Serena BATTESTINI est élue secrétaire de séance.

Objet : Engagement d'une réflexion sur la réalisation d'un DAAC

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises dite loi PINEL ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°40 du 28 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que l'activité commerciale occupe un rôle majeur dans l'organisation d'un territoire, dans la structure des déplacements, dans la vie quotidienne des habitants, et dans l'économie locale ;

Considérant la nécessité de maîtriser le développement commercial sur le territoire dans une logique d'équilibre entre centralité et périphérie, de préservation du tissu de proximité, de maintien d'une diversité commerciale permettant de répondre aux besoins de la population tout en limitant les flux de déplacement et la consommation d'espace ;

Considérant les orientations du SRDEII de la Région Corse en matière d'économie de proximité et d'équilibre centre-périphérie ;

Considérant la nécessité pour le territoire de présenter une preuve de l'existence, de l'élaboration ou de la mise à l'étude d'une stratégie intercommunautaire en faveur de l'équilibre commercial et artisanal pour être éligible au dispositif PROSSIMA mis en place par l'ADEC et la DIRECCTE ;

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 28 mai 2018 ;

Vu le rapport n° 15 ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

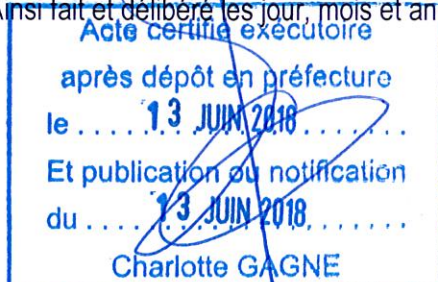
**DECIDE
(A l'unanimité)**

L'engagement d'une réflexion visant à la réalisation d'un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC).

AUTORISE

Le Président à signer tout document, contrat, avenant ou convention de prestations ou de services concernant la mise en place d'un DAAC.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

François TATTI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification